

Janvier - Février 2019 Publication bimestrielle n°9

► Bilan des aides aux secteurs agricole et agro-alimentaire en 2018

Le montant des aides 2018 aux secteurs agricole et agro-alimentaire s'élève globalement à 252,95 millions d'euros contre 239,37 millions d'euros en 2017. Cette augmentation significative a deux origines :

- le FEADER est entré dans une phase opérationnelle. Les paiements sont effectifs sur l'ensemble des dispositifs de soutien aux secteurs agricole et agro-alimentaire.
- les aides d'urgence versées par le Conseil Départemental et l'État (fonds de secours pour l'Outre-mer) ont fortement augmenté en 2018 suite aux passages des tempêtes Berguitta et Fakir en janvier et avril 2018.

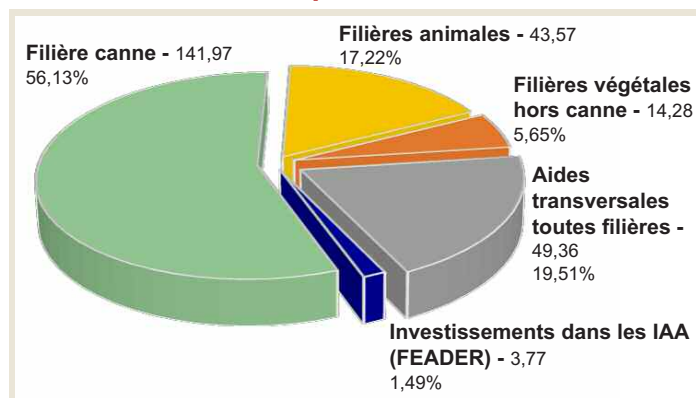
Depuis 2017, l'aide de 28 millions d'euros versée par l'État à la filière canne pour compenser le déficit de compétitivité des sucreries ultra-marines dans le cadre de la fin des quotas sucriers, apparaît dans le tableau de synthèse ci-dessous dans le fonds « aides d'État (convention canne) ».

Ce bilan ne comprend pas les aides FEADER au milieu forestier, au développement du tourisme, les soutiens LEADER, ni les aides fiscales D'État (allègement de cotisations sociales, défiscalisation, TVANPR, allègement fiscalité rhum).

— Bilan des soutiens par fonds :

(en millions d'euros)	2016	2017	2018P
1er pilier de la PAC (POSEI)	111	109,49	107,89
2eme pilier de la PAC (FEADER, y compris contreparties nationales)	15,11	32,15	44,8
Aides d'état (convention canne)	57,18	88,3	84,7
Autres aides Etat - Collectivités (hors contreparties nationales UE)	6,57	9,43	15,56
TOTAL financement public	189,87	239,37	252,95

— Bilan des soutiens par filières :



► Concours général agricole 2019 : La Réunion récompensée par 8 médailles



Vanille de la SCA Provanille (Bras -Panon)
 Vanille de la Vanilleraie (Sainte-Suzanne)
 Confiture goyaviers/passion des Saveurs de la Fournaise (Sainte-Suzanne)
 Confiture litchis au coulis de framboise de Mélissa Passion (Saint-Benoît)



Rhum Rivière du Mât XO de la Distillerie Rivière du Mât (Saint Benoît)
 Confiture ananas/fruits de la passion de la Sarl Soleil Réunion (Sainte-Marie)
 Confiture papaye/fruit de la passion de Mélissa Passion (Saint-Benoît)



Rivière du Mât Arrangé coco de la Distillerie Rivière du Mât (Saint Benoît)

► Valeur Vénale des Terres à La Réunion en 2018

Estimation de la valeur vénale des terres 2018 :

(Euros)	2018	Minima 2018	Maxima 2018
Littoral Ouest et Sud irrigué	15 000	11 500	18 500
Hauts du Sud-Ouest	11 000	9 000	15 000
Pentes du Tampon St-Joseph	12 000	9 000	14 000
L'Est	11 500	9 000	15 000
Le Nord	13 000	9 000	16 000
Les Brûlés	8 000	7 000	10 000
Terres à canne	12 430	9 420	15 540
Hauts de l'Ouest	8 500	7 000	12 000
Les Plaines	9 000	7 000	13 000
Terres d'élevage	8 830	9 420	12 650
Hauts de l'Ouest	9 500	8 000	12 500
Les cirques	8 000	7 000	11 500
Autres terres	9 170	7 780	12 280

Dans son ensemble, le marché foncier de l'espace rural 2018 est stable en nombre, en surface et en valeur, au regard de l'exercice précédent.

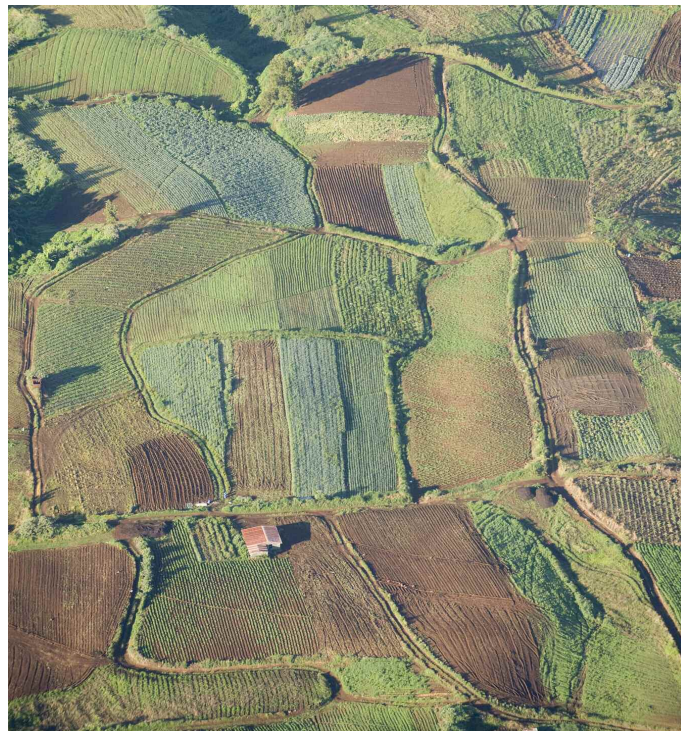
Dans ce contexte de relative stabilité, le segment des terres agricoles - objet de la présente analyse - est plus dynamique en 2018 avec une augmentation de 24 % des surfaces échangées, mais cette progression est le fait d'une dizaine de ventes de superficies importantes.

Ces quelques transactions ne doivent pas être interprétées comme un indicateur de reprise du marché.

Le prix moyen à l'hectare des terres et prés non bâtis en 2018 est inchangé par rapport à 2017. Malgré tout, cette moyenne cache de très grandes disparités sur les prix pratiqués quel que soit le secteur concerné.

Pour le segment des terres à canne, le prix moyen se situe aux environs de 12 500 €. Le seul ajustement par rapport à l'exercice précédent est la revalorisation du prix maxi entre 500 et 1000 euros par hectare pour les terres à haut potentiel agronomique ou dans les zones à forte pression foncière.

Concernant les terres dédiées à l'élevage ou à d'autres vocations, leur valeur moyenne est stable. Le prix maxi pour les Hauts de l'ouest et les Cirques est revalorisé.



► Élaboration du Programme régional de la forêt et du bois

Le Préfet a installé le 10 décembre 2018 à la préfecture la Commission Régionale Forêt Bois. Cette commission, copilotée par l'État, la Région, et le Département a pour objectif d'élaborer le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB). Il s'agira de rédiger la feuille de route commune à tous les acteurs de la forêt à la Réunion pour répondre aux défis de la filière :

- développer la connaissance des processus naturels et des techniques de gestion,

améliorer la connaissance et la valorisation des forêts privées,

- articuler les outils stratégiques existants (aménagement du territoire, tourisme, biodiversité, etc.) avec une démarche forestière globale et cohérente,
- optimiser la transformation du bois, en fonction de la ressource disponible, au produit final en déclenchant les valeurs de rentabilité,
- communiquer avec la population pour que la majorité s'approprie les enjeux de la forêt.

Les acteurs de la filière se sont réunis en séminaire le 20 février 2019 afin de débattre et de faire des propositions sur les quatre thématiques suivantes :

- assurer la gestion durable de la forêt et développer sa multifonctionnalité,
- consolider la pérennité d'une ressource en bois et soutenir la compétitivité de la filière forêt-bois,
- développer et pérenniser la ressource énergie-bois, communiquer.

L'objectif est de valider le PRFB par la Commission Régionale Forêt Bois en juin 2019.



Photo : chargement d'une grume de Cryptomeria – forêt de Bébour Bélouve - Duvernay

► Élections à la chambre d'agriculture : FDSEA/JA devient le syndicat majoritaire

Les élections pour le renouvellement des 33 membres de la chambre d'agriculture de La Réunion se sont déroulées du 18 au 31 janvier 2019. Les membres sont élus pour une durée de 6 ans et répartis dans 10 collèges.

— Résultats des élections par collèges :

Colleges	Nbre de sièges	Listes	% des votes	Nbre de sièges obtenus*
College 1 Chefs d'exploitation et assimilés	18	CGPER	26,12%	3
		UPNA	23,95%	2
		FDSEA/JA	42,52%	13
		Coordination rurale	3,80%	0
		MODEF	3,60%	0
Collège 2 Propriétaires et usufruitiers	1	UPNA	40%	1
		CGPER	22%	0
		FDSEA/JA	38%	0
Collège 3A Salariés de la production agricole	3	CFDT	100%	3
Collège 3B Salariés des groupements professionnels agricoles	3	CFE-CGC	32,25%	1
		CGT-CGTR	21%	0
		CFDT	36,5%	2
		CFTC-AGRI	10,25%	0
Collège 4 Anciens exploitants et assimilés	1	CGPER	26,99%	0
		UPNA	37,63%	1
		FDSEA/JA	35,48%	0
Collège 5A Sociétés coopératives agricoles de production	1	FD CUMA	100%	1
Collège 5B Autres sociétés coopératives agricoles et SICA	3	FRCA	100%	3
Collège 5C Caisses de crédit agricole	1	Crédit Agricole	100%	1
Collège 5D Caisses d'assurances mutuelles agricoles et caisses de MSA	1	Groupama océan indien	100%	1
College 5E Organisations syndicales d'exploitants agricoles	1	FDSEA/JA	100%	1
TOTAL	33			33

Le 18 février 2019, les membres de la chambre d'agriculture réunis en session plénière ont élu le nouveau bureau, ainsi composé :

Président : Frédéric VIENNE

1e Vice-président : Bruno ROBERT

2e Vice-président : Jérôme GONTHIER

3e Vice-président : Nadine GRONDIN

4e Vice-président : Julius METANIRE

Secrétaire : Olivier FONTAINE

1e Secrétaire-adjoint : Jeannick FONTAINE

2e Secrétaire-adjoint : Evelyne ROBERT

3e Secrétaire-adjoint : Thierry SILOTIA

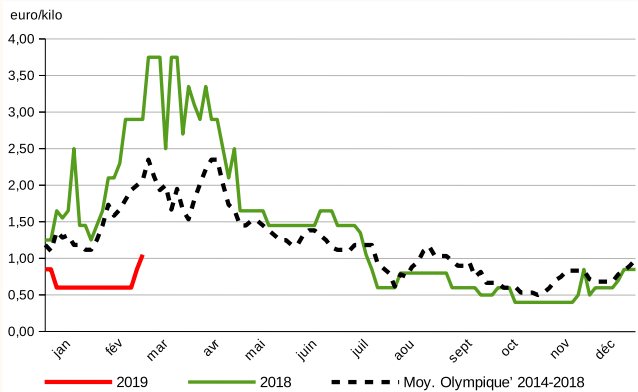
4e Secrétaire-adjoint : Mathieu HUET

5e Secrétaire-adjoint : Jean-Marie DESPRAIRIES



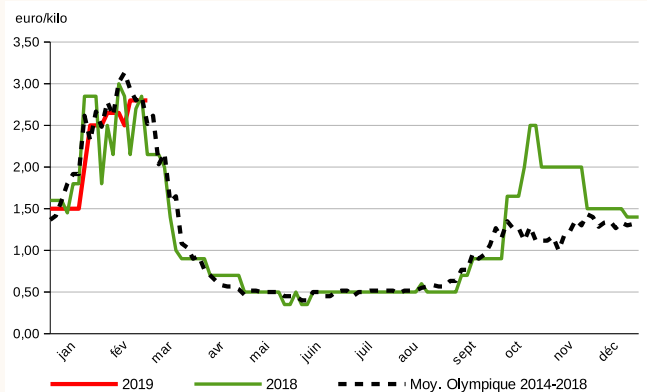
► Nouvelles des marchés : le prix au Marché de gros de Saint-Pierre

Tomate



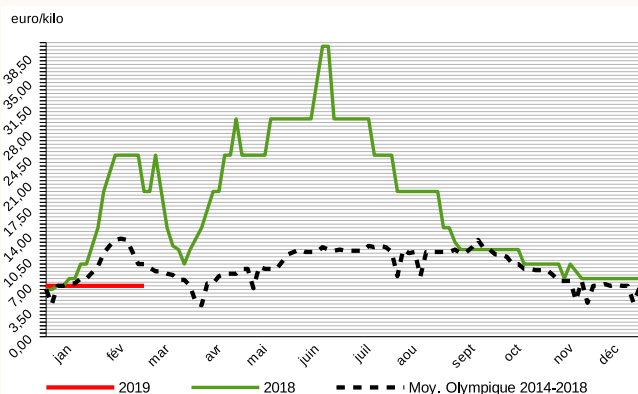
Sans aléas climatiques majeurs en ce début d'année, le cours de la petite tomate reste bien en deçà des cours habituellement constatés en cette période.

Chou chou



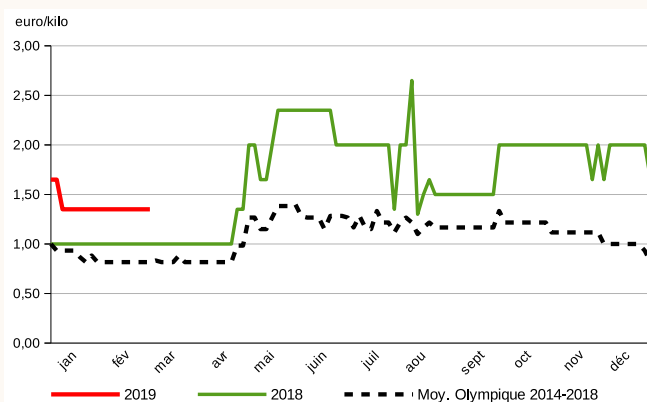
La courbe du prix du chou chou et la production évoluent peu au fil des années.

Piment vert petit



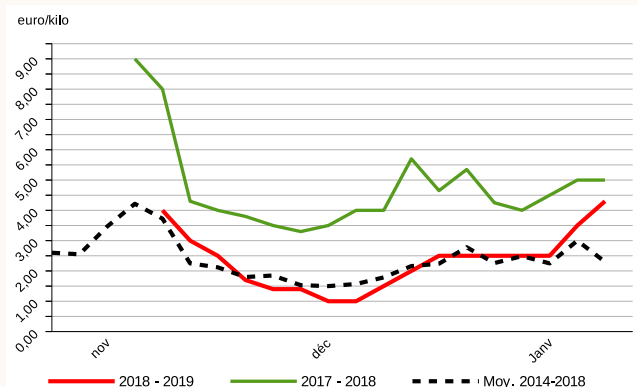
Conséquences directes des intempéries, l'année 2018 a été catastrophique pour la culture du petit piment, trop fragile pour résister à de tels phénomènes. 2019 débute calmement avec des cours à un bas niveau face à une récolte conséquente.

Banane



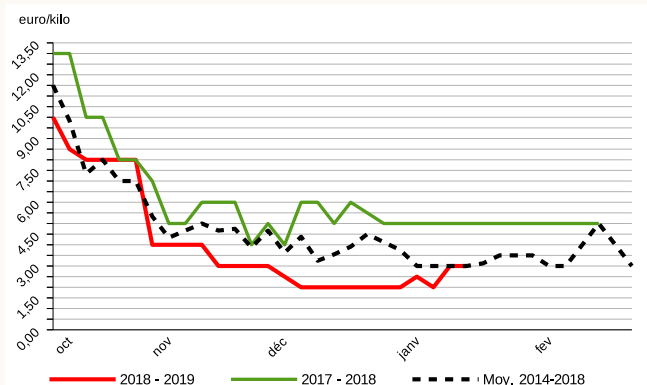
Presqu'un an après le passage de la tempête Fakir, et une année 2018 catastrophique, nous sommes actuellement en pic de production pour la banane. Les prix élevés suite à la pénurie de l'année dernière ont incité les agriculteurs à planter. On peut donc s'attendre à une chute des cours dans les prochaines semaines face à un marché inondé de fruits.

Letchis



La saison 2018-2019 a été bonne pour le letchi, même si elle a été relativement courte. Dès la première semaine de janvier, le fruit était déjà moins présent avec un cours en hausse. Notre toute dernière cotation date du 25 janvier sur les marchés forains à 8,33 €. Le longani est arrivé immédiatement après.

Mangues



Comme pour les letchis, c'est une bonne saison pour les mangues, le prix s'en ressent, il est resté à un niveau bas durant la période. Plus de mangues américaines sur nos états, mais la josé est encore bien présente début mars.